



Relevé de conclusions

Conseil de quartier
Sainte-Pezenne

Mardi 18 octobre 2016

Maison des associations – rue Centrale

Direction des Vies Participatives

Rédaction : Sabrina VOLET

Co-Présidents: Elmano MARTINS (Co-président élu), Christine ARMAND (Co-présidente habitante).

Elus municipaux : Anne-Lydie HOLTZ, Rose-Marie NIETO et Dominique SIX (Adjoints au Maire).

Agents municipaux : Sabrina VOLET (Direction Vies participatives).

Membres : Nicole BOUJU, Christian BROTHIER, Pierre FALLOT, Franck GIRAUD, Ophélie GOUY, Paul GUILBERTEAU, Jacques LARGEAU, Christine LESTABLE, Patrick MARTIN, Hervé POUVREAU, Jézabel POUVREAU, Yannick PRUNIER, Jean VIGNET.

Excusés : Olivier AUBINEAU, Emmanuelle CASCAIL, Rodolphe COULVIER, Béatrice GARON, Michel GUERIN.

Public : 14 personnes

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Présentation Défi – Famille à énergie positive, par l'ADIL79

2. Point d'avancement des dossiers Espaces publics

- Avancée des travaux, route de Coulonges (entre les rues Léon Bourgeois et l'Hometrou),
- Résultat des comptages, rue Nicolas Boileau
- Avancée du projet, rue de la Routière

3. Information sur les dossiers ayant un impact sur le quartier

- Demande de sécurisation le trajet des piétons rue Centrale
- Incivilité dans le parc du Centre Socioculturel

4. Informations diverses d'actualité

1. Présentation Défi – Famille à énergie positive, par M. TAILLEBOIS, ADIL79

L'ADIL – Espace Info-énergie des Deux-Sèvres, en partenariat avec la CAN, invite les familles volontaires et motivées du territoire à relever le défi : réduire d'au moins 8 % les consommations d'énergie du logement (sur la période de chauffe, de décembre 2016 à avril 2017), uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes.

Denis TAILLEBOIS, conseiller ADIL 79 et animateur de l'évènement est venu présenter le dispositif aux conseillers de quartier et le public présents.

L'objectif de cette action est de sensibiliser, conseiller, accompagner et former tous les publics sur les économies d'énergie et l'éco-consommation. L'objectif commun pour les participants est d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie (jusqu'à 200€ d'économie sur les factures) entre deux saisons de chauffe, sans investissement et uniquement par des gestes simples.

L'an dernier, 34 foyers ont participé sur le territoire niortais (7500 foyers en France) formés en 7 équipes. Ils ont économisé ensemble 41 500kwh, c'est la consommation annuelle de 2,5 foyers. Ils ont aussi économisé 80L/jour pendant la durée du défi.

La présentation se termine par un petit quiz.

Pour participer une réunion d'information et de lancement du défi aura lieu :

Mercredi 23 novembre à 18h30

Dans les locaux de la CAN situés 148 rue des Equarts.



Vous êtes intéressé(e)(s) ? Vous souhaitez en savoir plus ?

> www.familles-a-energie-positive.fr

> Denis Taillebois, conseiller ADIL 79 : 05.49.28.08.08

> d.taillebois@adil79.fr

2. Point d'avancement des dossiers Espaces publics

a) Avancée des travaux, route de Coulonges (entre les rues Léon Bourgeois et l'Hometrou)

Point sur l'avancée des travaux

- Les travaux d'assainissement (par la CAN) et le service des Eaux (par la Ville) ont démarré et sont prévus jusqu'à la mi-novembre 2016, selon les conditions climatiques

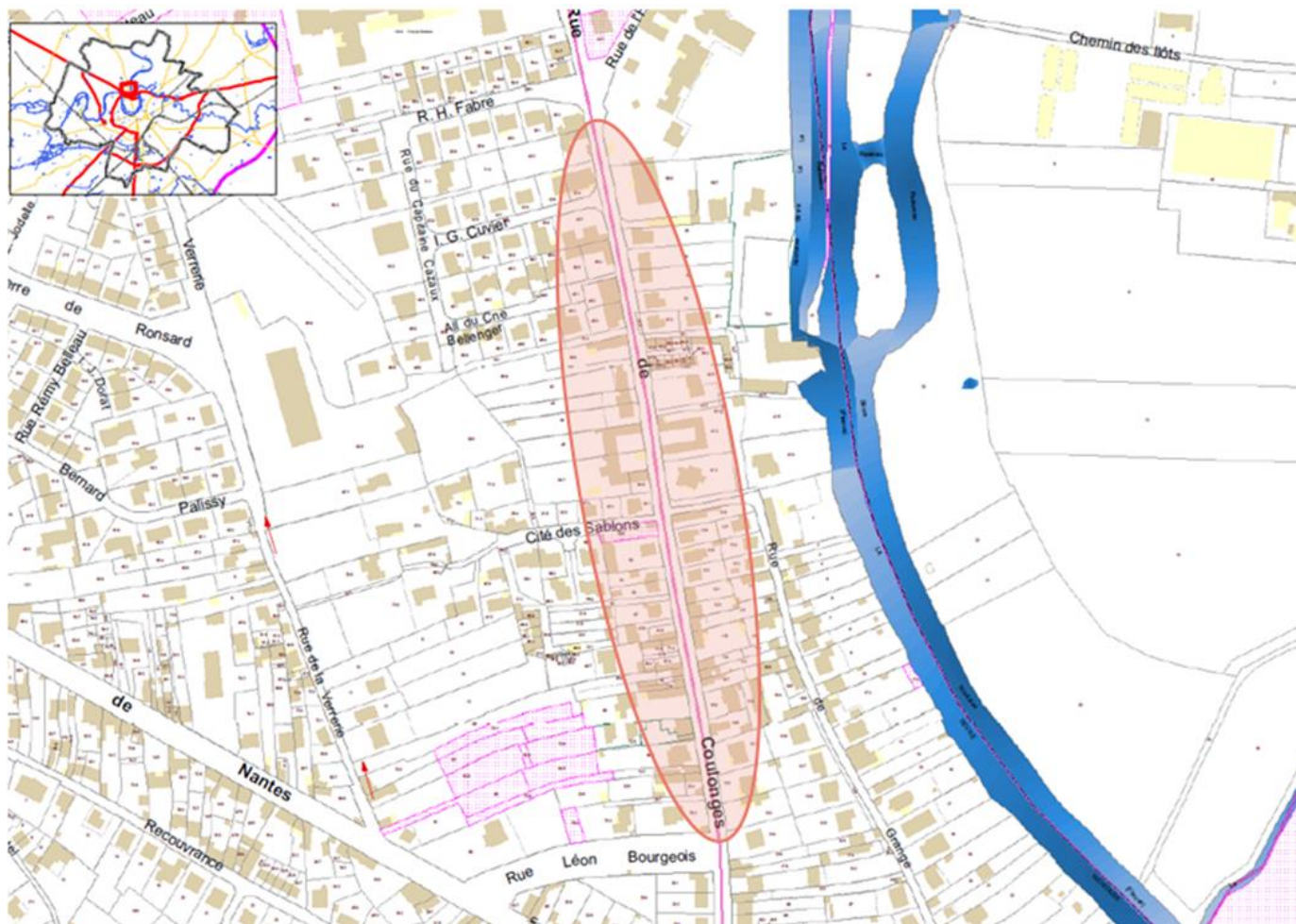
- Les travaux d'effacement et d'éclairage public sont programmés à part de fin mars 2017 pour une durée de deux mois.

- Les travaux d'aménagement des trottoirs et des arrêts de bus sont prévus pour l'été 2017.

Un Info-Quartier a été distribué aux riverains se situant dans la zone des travaux. La Ville a bien entendu que le périmètre d'informations a été trop restreint.

Avant de commencer les travaux d'effacement d'éclairage et d'aménagement des trottoirs, une information plus large sera réalisée (distribution de l'information dans les rues adjacentes).

Il a été constaté que l'itinéraire de déviation, par la rue de Telouze et l'avenue de Nantes, fonctionne bien.



Estimation des travaux

- Aménagement des trottoirs : 250 000€
- Effacement des réseaux : 250 000€

Questions/ remarques

- La chaussée va-t-elle être refaite ?

Réponse : Non. Cependant, Dominique SIX insiste auprès du Conseil Départemental afin que la réfection de la chaussée soit réalisée en même temps que les trottoirs.

Rose-Marie NIETO s'engage à faire remonter la demande au département.

- Depuis le démarrage des travaux, les usagers empruntent l'Avenue de Nantes mais il est constaté que la circulation est plus fluide depuis la fermeture de la route de Coulonges.

Le trafic de la rue de Telouze est plus chargé mais n'occasionne pas d'embouteillages, n'est donc pas gênant.

b) Résultat des comptages, rue Nicolas Boileau

Suite à la demande de la commission « Cadre de vie », un comptage a été réalisé mi-septembre.

Rappel

La commission « Espaces publics » avait signalé un problème de circulation dans cette rue :

- Les bus monteraient régulièrement sur le trottoir « au mépris de la sécurité des piétons et de l'intégrité des bordures ».

- Vitesses excessives et récurrentes d'automobilistes. Manque de sécurité pour les piétons – riverains.

Résultats

Le trafic - heure de pointe : 60 véhicules/heure (soit 35 vers Telouze et 25 vers Malherbe)

La moyenne journalière : 580 véhicules/jour (soit 277 vers Telouze et 303 vers Malherbe)

La vitesse moyenne est de 31 km/h.

Synthèse

Comme attendu, le trafic sur cette voie est très faible et les vitesses très réduite.

Dominique SIX rappelle que La CAN renouvelle actuellement son contrat de délégation de service public. Certains itinéraires et arrêts pourraient être amenés à être modifiés pour privilégier les axes plus structurants.

La mise en place du nouveau plan est prévue en juillet 2017 et la gratuité des bus à la rentrée 2017.

c) Rue de la Routière

Rappel

Le projet d'aménagement de la rue de la Routière prévoit la création d'un chemin calcaire.

Largeur du cheminement : 3.50m, mixte piétons/ vélo (voie verte), longeant la rue du côté nord ou sud (à déterminer). Les travaux sont envisageables en 2 tranches.

- 1- Entre la limite de l'agglomération et le chemin d'accès aux commerces : 45 000€,
- 2- Entre le chemin d'accès aux commerces et le crématorium : 60 000€.

Pour que ce projet d'aménagement de cheminement piéton soit réalisable, la Ville devra dans un premier temps faire l'acquisition d'une bande de terrain.

La Direction de l'Urbanisme a sollicité le service de France Domaine pour qu'il procède à une évaluation des acquisitions à réaliser en tenant compte du nouveau PLU entré en application depuis avril dernier.

Retour de la visite sur site

Une visite sur site a eu lieu le 8 juillet, en présence de Dominique SIX, Elmano MARTINS, le bureau d'études de la Direction des Espaces publics, la Direction des Vies participatives et un membre du Conseil de quartier. Aucune présence des agriculteurs concernés malgré l'annonce de la visite à la dernière réunion de Conseil.

Avancée du projet

L'aménagement d'un cheminement piéton sera réalisé sur la partie Nord, sur l'emplacement réservé. Il n'est pas possible de réaliser le chemin côté Sud du fait de la présence d'un mur de soutènement mais également pour assurer une continuité avec le chemin blanc déjà existant au nord.

Aussi, le bureau d'études étudie la possibilité de réaliser « une écluse » pour sécuriser la traversée piétonne de la rive Nord vers le Sud (pour un accès facilité au pôle de commerces accessibles par la rue B. Albrecht) et permettra également de faire ralentir les véhicules.

La Direction de l'Urbanisme a informé le service Vie participative que l'ensemble des acquisitions ne pourra être réalisé cette année :

- D'une part pour obtenir l'accord des propriétaires,
- D'autre part, compte tenu de la présence d'un nombre important d'indivisions de propriétaires.

Un courrier d'approche a été adressé début octobre à l'ensemble des propriétaires.

Remarques

- Depuis quelques temps, il est constaté que des véhicules sont stationnés hors cases de stationnement en bas de la rue de la Routière.

Réponse : La Police municipale a été sollicitée.

d) Impasse Houdon

Des clients du magasin Netto se stationnent en bout d'impasse sur les trottoirs pour aller faire leurs courses.

Ce stationnement s'avère gênant pour la sortie des riverains.

Réponse : La Police municipale s'est rendue sur place régulièrement sur plusieurs semaines pour constater. Des riverains et clients de NETTO se stationnent sur les trottoirs, bandes jaunes.

Il est rappelé qu'en l'absence de matérialisation, c'est la règle du stationnement alterné semi-mensuel qui s'applique :

- Du 1^{er} au 15 = Stationnement côté impair.
- Du 16 au 31 = Stationnement côté pair.

Les riverains présents ont signalé un rassemblement de jeunes lycéens entre 12h00 et 13h30 au bout de l'impasse depuis la rentrée. De nombreuses bouteilles vides sont jetées.

Réponse : La Médiation sociale a été sollicitée.

e) Autres dossiers/ demandes

Rue de Telouze - rue du Grand Feu

La commission « Espaces publics » demande le déplacement du terminus du bus.

Réponse : La CAN renouvelle actuellement son contrat de délégation de service public et ne souhaite pas réaliser des modifications importantes du réseau ou même des travaux importants. En effet, dans le cadre de ce nouveau contrat, ils seront amenés à optimiser et améliorer le réseau afin que ce dernier s'ajuste au mieux aux besoins des usagers. Cet arrêt pourrait être supprimé en 2017.

Foyer du foot Pexinois

La commission demande la possibilité de poser des barreaux aux fenêtres.

Réponse : une entreprise privée est missionnée sur ce chantier qui comprend la pose de grilles sur toutes les ouvertures.

Rue de Sérigny

Ancien chemin communal agricole converti en route il y a quelques années, depuis la création de la déchèterie.

Les riverains ont demandé un comptage des véhicules.

Résultat du comptage

Le trafic - heure de pointe : 89 véhicules/heure (soit 51 vers Coulonges et 38 vers Nantes)

La moyenne journalière : 1 363 véhicules/jour (soit 643 vers Coulonges et 720 vers Nantes).

Cette moyenne est stable depuis juin 2013.

La vitesse moyenne est de 60 km/h.

Synthèse

La majorité des usagers semblent effectivement être au-dessus des limites autorisées. Par contre, le trafic reste assez faible compte tenu des usages. Il pourrait être envisagé un aménagement de la rue pour réduire la vitesse.

Rue du Moulin d'Ane

Demande d'un passage piéton à proximité de l'impasse du Bijou. Les enfants qui se rendent à l'école traversent la rue du Moulin d'Ane, jugée dangereuse.

Réponse : Un bateau au niveau du trottoir aux normes d'accessibilité a été posé. La matérialisation du passage piéton doit être réalisée très prochainement par la régie Voirie.

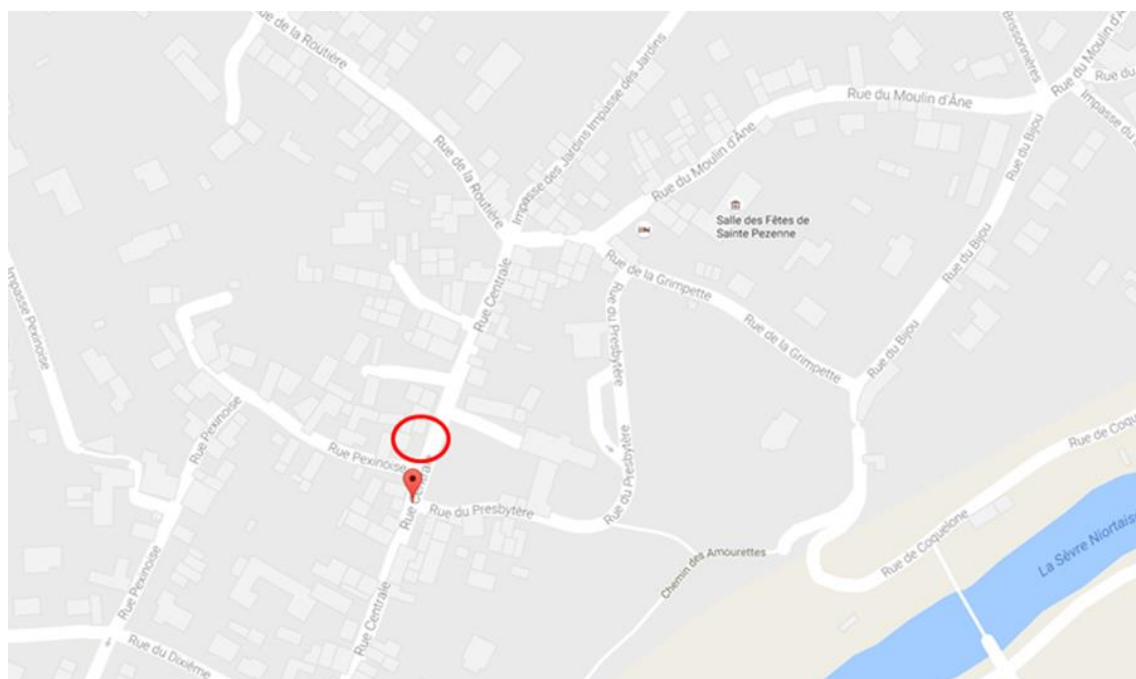


3. Information sur les dossiers ayant un impact sur le quartier

Vieux bourg de Ste Pezenne – Rue Centrale

Proposition afin de sécuriser au mieux le trajet des piétons dans le vieux bourg de Ste Pezenne :

- Mise en place de plots pour permettre aux piétons de passer sur le seul trottoir accessible rue centrale, sur un trottoir trop souvent occupé illicitement par des véhicules stationnés (voir photo).





Les membres du Conseil approuvent la proposition de sécurisation, rue Centrale.

Rue du Moulin d'Ane

Des riverains demandent la pose d'un miroir dans le virage de la rue du Moulin d'Ane à l'angle de la rue de la Grimpette.

Réponse : les services émettent un avis défavorable.

D'une part, les camions les arrachent et l'entretien de ce mobilier est difficile à gérer,

D'autre part, plus de visibilité inciterait les véhicules à ne pas ralentir et serait un danger pour les piétons.

Parc du CSC

Le Centre Socioculturel a signalé que depuis la rentrée, beaucoup de jeunes se retrouvent sur le parc, avant les cours, pendant la pause déjeuner, le soir après les cours.

Début octobre, une plainte a été déposée car un rétroviseur de voiture a été cassé.

Les proviseurs des deux lycées (Thomas Jean Main et Gaston Chaissac) ont été informés de la situation (présence en nombre de jeunes sur le parc).

Les deux Conseillers Principaux d'Education des lycées sont venus au CSC pour constater par eux-mêmes et rappeler les règles aux lycéens.

Il a été constaté des comportements à risques :

- fumer dans les structures urbaines (champignons rouges)
- rouler vite en deux roues sur la partie en herbe tout au fond du parc, à proximité de l'aire de jeux pour enfants
- faire des allers/retours à pieds dans les bosquets
- escalader le CSC pour grimper sur le toit
- dépôt de débris (notamment du verre) dans les espaces publics à proximité de l'aire de jeux.

Mesures prises :

- La Police Municipale et la Médiation sociale effectuent des passages réguliers depuis mi-octobre => La présence de jeunes a été constatée mais aucun débordement est à signaler.

Chemins de la Vigne/ Gros Guérin

Signalement de déchets

Réponse : Demande transmise au service de la Propreté urbaine.

4. Informations diverses d'actualité

✓ **Projet valorisation des cours d'eau sur Niort**

Pour répondre à une demande formulée par les Conseils de quartier de Souché et du Nord qui sont plus spécifiquement concernés par les cours d'eau à Niort (notamment du fait de la présence du Lambon et du secteur de protection des eaux du Vivier), le service en charge de cette thématique a été sollicité pour travailler à leur valorisation.

En effet, il n'existe pas de signalisation pour informer de la présence des cours d'eau sur Niort, il n'y a aucun panneau d'indication alors que l'eau est très présente sur notre commune.

Le recensement des points de traversée de cours d'eau a été réalisé.

Les propositions seront présentées au cours d'une réunion le :

Jeudi 3 novembre, 18h30
Salle des commissions (Hôtel de ville)

✓ **Journée lancement charte du jardinage au naturel**

Le service Vie participative vous a invité à venir découvrir le projet mené depuis 1 an et demi par un groupe de 9 conseillers de quartiers, coordonné par la Direction de projet environnement et handicap de la Ville, pour l'élaboration d'une charte et d'un guide technique pour un jardin au naturel à destination des Niortais. Cette journée s'est déroulée le samedi 8 octobre au Moulin du Roc.

Tout au long de la journée :

- Présentation de la charte par la Ville et les conseillers de quartiers
- Signature de la charte d'engagement
- Remise du guide technique aux signataires.

Des animations d'ateliers par les partenaires sur la thématique du jardinage au naturel :

- Les pesticides dans l'eau, leurs impacts
- Le compostage (Qu'est-ce que c'est ? Comment faire ?)
- Les outils du jardinier
- Les plantes locales
- Les préparations naturelles et produits alternatifs
- Les auxiliaires du jardin : hérisson, oiseaux...
- Techniques pour jardiner autrement

Les conseillers de quartier peuvent signer cette charte à l'occasion des Trocs au jardin.

✓ **Implantation 24 nouveaux points d'apport volontaire pour le papier sur Niort par la CAN**

Le quartier de Sainte Pezenne ne disposait d'aucun point d'apport volontaire pour le papier.

4 points supplémentaires à venir : Rue de la Roussille, Av. Pierre de Ronsard, Rue de Telouze et à la Salle des fêtes

Les raisons de cette nouvelle implantation :

Depuis le 1er janvier 2016, tous les usagers peuvent déposer l'ensemble de leurs emballages ménagers dans le bac jaune.



Auparavant seuls les bouteilles et flacons en plastique aux côtés des emballages en métal et en carton pouvaient être déposés dans le bac jaune.

Depuis le 1er janvier, les pots de yaourt, crème fraîche, barquettes, films et sacs plastique, tube de dentifrice... peuvent être dorénavant déposés dans le bac à couvercle jaune.

Avec cette implication du geste de tri, la qualité du tri du papier est altérée car il est contact avec des emballages souillés ; c'est la raison pour laquelle la CAN va déployer des PAV papier afin d'inviter les usagers à y déposer leur papier.

De plus, en sortant les papiers du bac jaune, l'utilisateur gagnera du volume pour y déposer l'ensemble de ces emballages.

Le positionnement de ces 24 nouveaux points a été vérifié par les services techniques de la ville, 7 d'entre eux rejoignent des secteurs où on trouve déjà un point d'apport pour le verre et/ou pour les emballages.

Une information sera distribuée aux riverains situés à proximité des nouveaux points d'apport avant installation définitive.

Pour toute information complémentaire, le contact est la régie des déchets ménagers de la CAN : 0800 34 54 68

✓ **Temps fort de la Vie participative et renouvellement des Conseils de quartier à compter de début 2017**

Mardi 6 décembre à 18h30
Au Salon d'Honneur (Hôtel de Ville)

-> Temps fort grand public :

- Bilan des activités et projets des Conseils de quartier entre 2014 et 2016
- Lancement de la vie participative numérique

-> Début 2017 : renouvellement Conseils de quartier

Conseils de quartier de février-mars :

- Installation nouvelle instance
- Election co-présidents / membres du bureau

✓ **Questions diverses**

- **Avenue de Nantes** (avant le carrefour rue de Telouze) : Présence d'une bande herbeuse (côté gauche en descendant vers le centre-ville) qui rend le cheminement difficile pour les piétons.

Réponse : Demande transmise au service concerné.

- **Boulevard de l'Atlantique** : Le trottoir est en très mauvais état devant l'ancien Foyer logement de la Recouvrance (Bretelle de sortie sur la Rocade) et des souches d'arbres poussent sur le trottoir.

Réponse : *Une visite sur site sera programmée prochainement.*

- Il est demandé que l'affichage d'un Info-Quartier soit réalisé au Super U avenue de Nantes lors des réunions des Conseils de quartier.

Réponse : *Demande transmise au service concerné.*

Fin de la réunion à 22h20